

La leçon (texte de la capsule vidéo)

<https://youtu.be/c9LThFz9j9w>

Quiz: <https://goo.gl/forms/d72mUWCfdiBV6gxs1>

Chapitre 12 : Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles.

PBQ : Comment des aménagements peuvent-ils contribuer à réduire les inégalités entre les territoires français?

I) Les inégalités du territoire français liées à la mondialisation

A. Des inégalités à l'échelle nationale

Il existe de nombreuses inégalités entre les **territoires**, par exemple le déséquilibre entre Paris et le reste du territoire national. En effet, l'Île de France produit le tiers de la richesse nationale avec 19% de la population française.

D'autre part, les régions littorales de l'Ouest et du Sud et les régions frontalières sont attractives et bien intégrées à la **mondialisation** par leur situation d'**interface**, alors que les régions rurales plus isolées comme le Massif central sont en difficulté de part leur éloignement des zones frontalières et des façades maritimes.

Interface : zone de contacts et d'échanges privilégiés entre deux espaces distincts.

Mondialisation : la mise en relation des différentes parties du monde sous l'effet de l'accélération des échanges.

Territoire : espace délimité, occupé par un groupe d'humains, qui dépend d'une autorité (Etat, région, ville...).

B. Des inégalités à l'échelle locale

Aujourd'hui, ce sont les aires urbaines qui concentrent les activités économiques et les populations. Les investissements, l'innovation, le dynamisme du pays y sont les plus importants et cela se retrouve dans les paysages tels que les quartiers des affaires ou les nœuds de communication.

Le territoire français présente également des inégalités dans l'accès au travail, au logement et aux services, quelle que soit l'échelle envisagée : nationale, régionale ou locale. Ainsi, l'accès aux soins médicaux ou à un logement décent pour tous n'est pas assuré.

II) De multiples acteurs aménagent les territoires

Acteurs : publics (UE, Etat, communes...) ou privés (entreprises, citoyens...), ils agissent sur un territoire pour l'aménager

A. A l'échelle européenne

Ainsi à l'échelon supranational, l'Union européenne lance de grands projets visant à réduire les inégalités territoriales et à favoriser l'intégration des régions des Etats membres. Elle multiplie les programmes d'aides aux régions, en particulier d'outre-mer. L'UE est le premier financier de l'aménagement français par l'intermédiaire du **CGET**, ex **DATAR**, qui conseille le gouvernement français pour lutter contre les inégalités territoriales.

CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires : administration ayant pour mission la préparation et la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire.

DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale : l'administration chargée d'organiser la politique d'aménagement du territoire.

B. A l'échelle nationale

L'Etat a longtemps été le seul acteur de l'aménagement. Mais aujourd'hui, il intervient pour cadrer et contrôler les politiques menées, il doit composer avec de nouveaux acteurs dont il a d'ailleurs favorisé l'émergence lors de la décentralisation.

D'autre part, il joue un rôle de conseiller avec l'UE qui subventionne une grande partie des aménagements. Par exemple, les lignes ferroviaires à grandes vitesses (**LGV** Sud Europe Atlantique) permet l'intégration de ces régions comme Bordeaux au reste de l'Europe.

LGV : Ligne à grande vitesse : Ligne ferroviaire construite pour les trains roulants au-delà des 220 km/h et nécessitant un tracé et une signalisation spécifique.

C. A l'échelle locale

Avec la **décentralisation**, les **collectivités territoriales** ont en charge de nombreux aménagements comme la gestion des lycées ou l'aménagement des transports grâce au transfert progressif des compétences depuis les lois de décentralisation adoptées depuis 1982.

D'autre part, des acteurs privés comme les entreprises sont impliqués dans de nombreux aménagements : centres commerciaux, pôles de recherche.

Enfin, les citoyens participent de plus en plus au choix d'aménagement par des débats ou l'action d'associations. Ils veulent avoir leur mot à dire car les aménagements transforment leur quotidien.

Collectivités territoriales : structures administratives (communes, départements, régions).

Décentralisation : le transfert d'une partie du pouvoir de l'Etat aux collectivités territoriales.

III) Pourquoi aménager les territoires Français ?

A. Les enjeux de l'aménagement du territoire sont multiples

Les enjeux de l'**aménagement des territoires** ont évolué depuis les années 1960. Les projets ont d'abord eu pour mission d'améliorer la répartition des activités sur le territoire en développant des industries dans l'Ouest ou en renforcer les métropoles régionales face à Paris... Puis, depuis la fin des années 1970, la priorité est de lutter contre la crise économique en favorisant la reconversion des sites industriels du Nord et de l'Est.

Mais aujourd'hui, un certain nombre de politiques sont mises en œuvres pour réduire les inégalités territoriales : une politique de zones de revitalisation rurale (ZRR) pour limiter le déclin économique et démographique dans les espaces ruraux.

Une politique urbaine vise à améliorer la vie dans certains quartiers pauvres des villes qui sont des **quartiers prioritaires** à Lyon comme à Bordeaux.

Enfin, les politiques publiques ont pour objectifs de garantir la mobilité de tous sur le territoire en désenclavant des régions comme le Massif central avec l'A75.

Aménagement du territoire : ensemble d'actions dont l'objectif est de participer à son développement.

Quartier prioritaire : quartier bénéficiant de la rénovation urbaine et de certains avantages (exonérations fiscales et sociales).

B. Les perspectives territoriales

Les acteurs de l'aménagement ont besoin d'imaginer les territoires du futur. Ils font de la **prospective territoriale** en écrivant des scénarios sur différents avenir possibles, tout en impliquant les habitants.

Aujourd'hui, la prospective territoriale soulève de nombreuses questions : le rôle de l'habitant dans l'aménagement de son territoire ou la création de nouveaux modèles de développement durable.

Prospective territoriale : la démarche visant à imaginer divers scénarios du futur d'un espace .

Synthèse :

Complète les documents suivants avec tes connaissances du chapitre:

